

BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1. Présentation générale de la décision modificative du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
3. La section de fonctionnement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	5
3.1 Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°1	5
3.2 Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°1	6
4. La section d'investissement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	7
4.1 Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°1	7
4.1 Les recettes d'investissement de la décision modificative n°1	8

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

La décision modificative a pour vocation de prendre en compte, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permet ainsi d'intégrer des besoins qui n'avaient pas été identifiés lors des étapes budgétaires précédentes.

La décision modificative du budget principal est votée en Conseil de la Métropole.

La décision modificative n°1 ne conduit à aucune variation des volumes de crédits en section d'investissement. En revanche, en section de fonctionnement, la décision modificative n°1 entraîne une variation de 4 056 k€. Il s'agit d'annuler des titres sur les exercices antérieurs et d'inscrire sur l'exercice 2023 les recettes annulées.

Elle conduit à une variation des volumes de crédits de :

- +4,056 M€ en section de fonctionnement ;
- 0,00 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2023	Proposition DM 2023	Total après DM 2023
Section de fonctionnement	446,78	4,06	450,84
Section d'investissement	57,63	0,00	57,63

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Les indicateurs de gestion du budget annexe « prévention et gestion des déchets »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

	Total voté 2023	Total après DM	Evolution DM n°1	
			en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	446 439 K€	450 495 K€	4 056 K€	1%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	420 316 K€	420 316 K€	0	0%
Epargne de gestion courante (EBG)	26 123 K€	30 179 K€	4 056 K€	16%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	6%	7%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0	0	0	
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	789 K€	4 845 K€	4 056 K€	514%
Résultat exceptionnel large	-4 056 K€	-4 845 K€	-789 K€	19%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	22 067 K€	25 334 K€	3 267 K€	15%
Taux d'épargne de gestion	5%	6%		
<i>Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)</i>	2 806 K€	2 806 K€	0 K€	0%
<i>Recettes réelles</i>	446 439 K€	450 495 K€	4 056 K€	1%
<i>Dépenses réelles</i>	423 911 K€	427 967 K€	4 056 K€	1%
Epargne brute (EBE)	22 528 K€	22 528 K€	0	0%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	5%	5%		
<i>Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)</i>	10 947 K€	10 947 K€	0	0%
Epargne nette (ENE)	11 581 K€	11 581 K€	0	0%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	3%	3%		

Au budget primitif 2023, les indicateurs d'épargne se sont améliorés. Au regard des inscriptions en section d'exploitation, les niveaux d'épargnes n'évoluent que faiblement.

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

D'un montant total de 450 841 k€ (dépenses réelles + dépenses d'ordre), la décision modificative n°1 permet de solder une décision de justice relative à l'annulation de recettes et son affectation.

3.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	Total voté 2022	BP 2023	DM1	Total après DM	Evolution en % total après DM/ BP 2023
Recettes réelles	423 763 K€	446 439 K€	4 056 K€	450 495 K€	1%
Recettes de gestion courante	423 763 K€	446 439 K€	4 056 K€	450 495 K€	1%
013 - Atténuations de Charges	1 232 K€	1 164 K€		1 164 K€	0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 280 K€	24 498 K€		24 498 K€	0%
73 - Impôts et taxes	350 389 K€	402 108 K€		402 108 K€	0%
74 - Dotations et participations	33 568 K€	14 598 K€		14 598 K€	0%
75 - Autres produits de gestion courante	10 294 K€	4 071 K€	4 056 K€	8 127 K€	100%
Autres recettes de fonctionnement	0	0		0	
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels					
Recettes d'ordre	452 K€	346 K€	0	346 K€	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	452 K€	346 K€		346 K€	0%
Total recettes d'exploitation	424 216 K€	446 785 K€	4 056 K€	450 841 K€	1%
002 - Excédent reporté	18 403 K€				
Total des Recettes d'exploitation cumulées	442 618 K€	446 785 K€	4 056 K€	450 841 K€	1%

La décision modificative n°1 inscrit une recette à hauteur de 4 056 k€ correspondant aux redevances fixes dues au titre des années 2019, 2020 et 2021 de la société SMA Vautubière. L'inscription de ces crédits résultent de l'annulation des titres de recettes, en application du jugement du 25 octobre 2022 du Tribunal Administratif de Marseille.

3.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	Total voté 2022	BP 2023	DM1	Total après DM	Evolution en % total après DM/ BP 2023
Dépenses réelles	419 542 K€	423 911 K€	4 056 K€	427 967 K€	1%
Dépenses de gestion courante	413 383 K€	420 316 K€	0	420 316 K€	0%
011 - Charges à caractère général	279 553 K€	292 554 K€		292 554 K€	0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	128 469 K€	126 654 K€		126 654 K€	0%
014 - Atténuations de Produits	3 504 K€			0	
65 - Autres charges de gestion courante	1 857 K€	1 109 K€		1 109 K€	0%
Autres dépenses d'exploitation	6 159 K€	3 595 K€	4 056 K€	7 651 K€	113%
66 - Charges financières	2 368 K€	2 806 K€		2 806 K€	0%
67 - Charges exceptionnelles	1 442 K€	689 K€	4 056 K€	4 745 K€	589%
68 - provisions	2 348 K€	100 K€		100 K€	0%
Dépenses d'ordre	23 076 K€	22 874 K€	0	22 874 K€	0%
023 - Virement à la section d'investissement				0	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	23 076 K€	22 874 K€		22 874 K€	0%
Total dépenses d'exploitation	442 618 K€	446 785 K€	4 056 K€	450 841 K€	1%
002 - Déficit reporté				0	
Total dépenses d'exploitation cumulées	442 618 K€	446 785 K€	4 056 K€	450 841 K€	1%

En application de la décision du Tribunal Administratif de Marseille en date du 8 novembre 2022, le projet de décision modificative prévoit d'inscrire au chapitre 67, pour un total de 4 056 k€, les crédits relatifs aux annulations sur les exercices antérieurs des redevances de la société SMA Vautubière.

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

D'un montant total de 57 626 k€ (dépenses réelles + dépenses d'ordre), le volume voté au budget primitif n'évolue pas lors de cette décision modificative. Il s'agit en effet d'ajuster les prévisions en dépenses en fonction de l'avancement des opérations.

4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	Total voté 2022	BP 2023	DM1	Total après DM	Evolution total voté 2023/ budget voté 2022 en %
Dépenses réelles	58 378 K€	57 281 K€		57 281 K€	0%
Dépenses d'équipement	47 711 K€	46 333 K€		46 333 K€	0%
20 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours					
Total des opérations d'équipement	47 711 K€	46 333 K€		46 333 K€	0%
Dépenses financières	10 667 K€	10 947 K€		10 947 K€	0%
13 - Subventions d'investissement					
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 667 K€	10 947 K€		10 947 K€	0%
26 - Participations et créances rattachées					
27 - Autres immobilisations financières					
Dépenses d'ordre	3 836 K€	346 K€		346 K€	0%
040 - Opérations de transfert entre sections	452 K€	346 K€		346 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales	3 383 K€				
Total dépenses d'investissement	62 213 K€	57 626 K€		57 626 K€	0%
001 - Solde d'exécution négatif					
Total dépenses d'investissement cumulées	62 213 K€	57 626 K€		57 626 K€	0%

Les ajustements sur l'avancement des opérations se répartissent comme suit :

Programme	BP2023	DM1	TOTAL
Réalisation d'un centre de tri Métropolitain	0	120 K€	120 K€
Réhabilitation du centre du Mentaure		1 K€	1 K€
Acquisition d'équipement	6 130 K€	-121 K€	6 009 K€
Travaux collecte et traitement des déchets	1 307 K€	-587 K€	720 K€
Materiels collecte et traitement des déchets	5 K€	587 K€	592 K€
Total général	7 442 K€	0	7 442 K€

4.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	Total voté 2022	BP 2023	DM1	Total après DM	Evolution en % total après DM/ BP 2023
Recettes réelles	29 153 K€	34 753 K€		34 753 K€	0%
Recettes d'équipement	14 617 K€	30 553 K€		30 553 K€	0%
13 - Subventions d'investissement	168 K€	1 178 K€		1 178 K€	0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 516 K€	29 375 K€		29 375 K€	0%
21 - Immobilisations corporelles	933 K€				
23 - Immobilisations en cours					
Recettes financières	14 536 K€	4 200 K€		4 200 K€	0%
10 - Dotations, réserves	2 952 K€	4 200 K€		4 200 K€	0%
1068 - Autres réserves	11 584 K€				
27 - Autres immobilisations financières					
Recettes d'ordre	26 460 K€	22 874 K€		22 874 K€	0%
021 - Virement de la section de fonctionnement					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 076 K€	22 874 K€		22 874 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales	3 383 K€				
Total recettes d'investissement	55 613 K€	57 626 K€		57 626 K€	0%
001 - Solde d'exécution positif	6 601 K€				
Total des recettes d'investissement cumulées	62 213 K€	57 626 K€		57 626 K€	0%

A la décision modificative n°1 aucune variation n'est constatée.